



Nom officiel : République de Turquie (en turc : Türkiye Cumhuriyeti)

Capitale : Ankara (plus de 4 millions d'habitants)<sup>1</sup>

La Turquie est un État laïc depuis 1923. Elle est membre de l'OCDE

Les négociations pour l'entrée de la Turquie dans l'UE sont officiellement en cours depuis 2005.



	Turquie	France	Turquie/France
Superficie	780 576 km <sup>2</sup> .	552 000 km <sup>2</sup>	1,4 fois
Population *	74,5 millions	66 Millions	112%
PIB *	614 Mrd €	2 059 Mrd €	30%
RNB par habitant en PPA **	18,7	37,6	49%
Indice de développement Humain *	0,759	0,893	<
Rang/indice de développement humain	69ème	20ème	<
Espérance de vie des hommes **	72 ans	78 années	-6 années
Espérance de vie des femmes **	77 ans	84,5 années	-7,5 années
Taux de fécondité *	2,43	2,01	+0,42
Taux de naissances hors mariage **	2,6%	55,8%	-53,2 points
Taux d'activité masculin – 15 à 64 ans *	76,3%	75,3%	+1 point
Taux d'activité féminin – 15 à 64 ans *	33,7%	67,4%	-33,7 points
Taux travail à temps partiel des femmes**	8,4%	23%	-14,6 points
Taux de chômage – 15 à 74 ans *	9%	10,3%	- 1,3 point
% population en risque de pauvreté (2006)	72%	19%	+53 points

Sources INED pour les naissances hors mariage – OCDE – BIT - CLEISS - données 2013 (\*) - 2012 (\*\*) - 2011 (\*\*\*)

<sup>1</sup> Istanbul est cependant la plus grande ville du pays, avec plus de 13 millions d'habitants. Izmir, Bursa, Adana, Gaziantep, Konya et Antalya sont d'autres villes importantes.

# LA PROTECTION SOCIALE ET LA POLITIQUE FAMILIALE EN TURQUIE

## I. ORGANISATION, DEPENSES ET FINANCEMENT

### 1. Organisation

Les principales organisations de sécurité sociale du pays sont l'Institut d'assurance sociale (SSK) et l'Organisation d'assurance sociale des travailleurs indépendants (Bag-Kur) regroupés au sein d'une institution unique ; l'Institution de sécurité sociale (ISS) Sosyal Sigortalar Genel Müdürlüğü.

➤ Site : [www.ssk.gov.tr](http://www.ssk.gov.tr) - mail : [yurtdisi@ssk.gov.tr](mailto:yurtdisi@ssk.gov.tr) - Tél. : 00 90 312 207 80 00

L'ISS dispose aujourd'hui d'un réseau de services dans tout le pays. Outre les directions régionales présentes dans 81 villes, elle compte plus de 300 centres de sécurité sociale qui fonctionnent comme des guichets uniques.

### 2. Personnes couvertes

En dehors du risque chômage, les travailleurs non-salariés sont protégés pour les mêmes risques que les travailleurs salariés (maladie, maternité, accidents du travail, maladies professionnelles, invalidité-vieillesse-décès).

Il n'existe aucun régime général des prestations familiales. Seuls les conjoints des fonctionnaires et les travailleurs couverts par les conventions collectives peuvent bénéficier des dites prestations.

En 2012, 15% de la population n'était pas couverte par le système de sécurité sociale turc.<sup>2</sup> Le nombre d'assurés gérés par l'ISS augmente rapidement. Il est passé de 52 à 62 millions entre 2005 et 2011 (tableau ci-après).

Nombre de personnes assurées par l'Institution de sécurité sociale turque entre 2005 et 2011

<i>En millions d'individus</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Actifs</b>	13	14	15	15	15	16	17
<b>Passifs</b>	8	8	8	9	9	9	10
<b>Dépendants</b>	31	32	33	33	34	35	35
<b>Total population couverte</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>56</b>	<b>57</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>62</b>
<b>Taux de progression</b>		<b>+3,8%</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+1,8%</b>	<b>+1,8%</b>	<b>+3,4%</b>	<b>+3,3%</b>

Source : Aiss, Modernisation du système de sécurité sociale en Turquie

### 3. Financements et dépenses de protection sociale

Les cotisations salariales s'élèvent à 15 % et les cotisations patronales à 22,5 % auxquelles s'ajoute une quotité variable (de 1 % à 6,5 %) en fonction du risque professionnel.

Les mesures de protection sociale couvrant les risques vieillesse, invalidité et maladie représentent 95% des dépenses publiques sociales.

<sup>2</sup> Commission Staff working document : "Turkey 2013 progress report" – 2013.

## **II. LA POLITIQUE FAMILIALE**

### **1. Les prestations familiales**

Seuls certains conjoints des fonctionnaires mariés et des travailleurs couverts par les conventions collectives peuvent bénéficier des prestations familiales et des allocations d'éducation. Pour en bénéficier, ces conjoints ne doivent pas exercer d'activité professionnelle, ne percevoir aucune pension de la sécurité sociale ni de pension en cas de divorce ou de décès.

Le versement de ces prestations s'arrête à l'âge de 25 ans (sauf pour les filles non mariées où il n'y a pas de limite d'âge), ou lorsque les enfants perçoivent une bourse d'études, se marient ou commencent à travailler. Les prestations sont payées sans limite d'âge ou sans condition d'étude aux enfants malades ou handicapés.

### **2. Les services aux familles**

En Turquie, 35% des enfants sont gardés par leur mère, 35% par leur grand-mère ou par un autre membre de la famille, 20% par des personnes qui s'occupent des enfants de façon informelle, 10% dans les crèches ou établissements d'accueil des jeunes enfants.<sup>3</sup>

La Direction générale des services sociaux et de la protection de l'enfance (SHÇEK) est chargée de créer et gérer des structures de garderie. Les services d'accueil des enfants sont assurés par des crèches et centres d'accueil de jour (de 0 à 6 ans), et par des clubs pour enfants (de 7 à 12 ans). Ces établissements peuvent être publics ou privés.

## **III. LA COUVERTURE DE LA MATERNITE ET LES CONGES POSTNATAUX**

La durée du congé de maternité est de 16 semaines (8 semaines avant l'accouchement, 8 semaines après). Les salariées assurées ont droit à une prestation journalière d'incapacité au titre des assurances maternité et maladie à condition d'avoir cotisé pendant au moins 90 jours dans l'année précédant la naissance. Le montant de la prestation s'établit à 66% des revenus de la salariée au cours des trois derniers mois. Pendant les 6 mois qui suivent l'accouchement, l'assurée qui a cotisé au moins 120 jours au cours de l'année précédente a le droit à un congé d'une heure et demie par jour pour allaiter son enfant.

Une salariée peut demander, à la fin de son congé de maternité, un congé non rémunéré de 6 mois maximum (12 mois maximum dans la fonction publique). Il n'existe pas de congé pour les pères.

## **IV. LE REVENU MINIMUM GARANTI (OU PENSION SOCIALE)**

La Turquie n'est pas dotée d'un dispositif général d'assistance sociale.

---

<sup>3</sup> European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 2008